

Bilan de compétence formations permis B

Objectifs

Evaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie B afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.

L'évaluation répond à l'obligation réglementaire R213-3 du Code de la Route (Arrêté du 5 mars 1991).

Public concerné et prérequis :

L'évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

- Au moins 15 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite accompagnée
- Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle.
- Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation

Qualification des formateurs :

Enseignants titulaires du Titre professionnel
« Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière »
ou d'un diplôme admis en équivalence

Objectifs d'évaluation :

1. Connaître et maîtriser son véhicule
 - Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
 - Effectuer des vérifications du véhicule
 - Connaître et utiliser les commandes
2. Appréhender la route
 - Prendre l'information
 - Adapter son allure aux circonstances
 - Appliquer la réglementation
3. Partager la route avec les autres usagers
 - Communiquer avec les autres usagers
 - Partager la chaussée
 - Maintenir des espaces de sécurité
4. Autonomie conscience du risque
 - Analyse des situations
 - Adaptation aux situations
 - Conduite autonome

Mode d'évaluation :

Le bilan de compétences est effectué par un enseignant de la sécurité routière avec un véhicule équipé de double commande, sur piste et/ou en circulation. Ce bilan s'articule autour de questions orales et de tests pratiques sur le véhicule.

Conditions de validation :

A l'issue du bilan de compétences, le score obtenu est présenté à l'élève. Il détermine un nombre d'heures prévisionnel de formation. Ce document est annexé au contrat de formation.

Outils d'évaluation :

Le bilan est réalisé sur un véhicule équipé de double commande sur piste et/ou en circulation, suivant les critères de la fiche du certificat d'examen blanc du permis de conduire.

Durée :

1 heure maximum

Effectifs :

1 élève par véhicule

Horaires :

Définis sur rendez-vous avec l'agence.